



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CORRENS

SERVICE DE POLICE

5 PLACE GENERAL DE GAULLE

83570 CORRENS

## COMMUNE DE CORRENS

### SERVICE DE POLICE

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

**DEBIT DE  
BOISSONS  
CATEGORIE**

Je soussigné(e)  
Prénoms  
Profession ou qualité  
Domicile

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A

Du

au

A l'occasion de (1)

(1) Indiquer le motif : foire,  
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le

### ARRETE DU MAIRE

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

#### **Arrête :**

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de  catégorie

à

Du

de

heures.

Au

jusqu'à

heures.

Fait à

Le